Charte d'utilisation de la thèque A6 « Plantes et insectes » de la plateforme ArchéoScience

Préambule : cette charte vient en complément du règlement intérieur de la plateforme ArchéoScience et de celui du laboratoire TRACES qui s'appliquent par défaut et en régissent le fonctionnement global, l'accessibilité et la gestion des consommables, mais dont elle précise certaines règles de fonctionnement particulières.

La thèque « Plantes et insectes » de la plateforme ArchéoScience se compose de collections de référence, de congélateurs et de réfrigérateurs (préparation au stockage ou conservation de restes sensibles pour une courte durée) et de de postes d'observation de macro-restes végétaux et entomologiques : loupes binoculaires équipées de caméras vidéo.

1 Organisation

1.1 Salle dédiée

La thèque A6 dispose de la salle RF1-08.

Cette salle est dédiée au rangement des collections de références, à l'étude des vestiges archéologiques et aux formations s'appuyant sur ces matériaux.

1.2 Responsabilité

Les responsables de cette thèque sont :

- Pierre Moret <u>pierre.moret@univ-tlse2.fr</u>
- Frédérique Durand <u>frederique.durand@inrap.fr</u>
- Charlotte Hallavant charlotte.hallavant@univ-tlse2.fr

2 Fonctionnement particulier / conditions d'accès spécifiques

Sans objet, le règlement intérieur de la plateforme s'applique par défaut.

3 Équipement

3.1 Utilisation

La thèque « Plantes et insectes » ne dispose pas pour le moment d'instruments optiques en libre service. Les équipements ne peuvent être utilisés que sur demande préalable auprès des responsables et sous leur contrôle.

Un manuel est mis à disposition pour l'usage du matériel de prise de vues.

La manipulation des collections de référence, spécialement des restes entomologiques, très fragiles, ne peut se faire qu'en présence des responsables.

Aucune modification des collections ne sera tolérée. Si les usagers remarquent des problèmes : erreurs d'identification, étiquetage, attaques de parasites, merci de prévenir les responsables.

Les spécimens des collections de référence devront être rangés à leur emplacement d'origine, en cas de doute se référer aux responsables.

Hors réservation de plusieurs jours dans Resarcheo ou accord préalable avec les responsables, les postes et les séries étudiées devront être rangée quotidiennement. En cas d'utilisation prolongé d'un poste, la série étudiée doit clairement être identifiable : nom et coordonnées de la personne réalisant l'étude, nom du gisement.

Les usagers veilleront eux-mêmes à la conservation de leurs échantillons archéologiques. Pour le matériel carpologique sensible, un réfrigérateur est mis à disposition. Il ne s'agit pas d'un espace de stockage de longue durée, son utilisation ne peut se faire que le temps de l'étude. Une dérogation pourra cependant être demandée aux responsables par écrit.

Pour le matériel archéologique entreposé dans le réfrigérateur, l'usager devra veiller à rendre identifiable les échantillons selon les mêmes normes qu'exposé ci-dessus.

3.2 Prêt

Les équipements de la Thèque Plantes & Insectes ne font pas l'objet de prêt. Leur utilisation se fait exclusivement sur place. En conséquence, toute sortie de matériel est interdite.

4 Règles financières spécifiques

Sans objet, le règlement intérieur de la plateforme s'applique par défaut.